



Remboursement de mon forfait conduite

Par **kurtinlove**, le **24/08/2013 à 18:00**

Bonjour,rrnJ'ai déménagé de ma région depuis le 13 mai 2013.rnrnJ'étais inscrite dans une auto-école depuis avril 2008, j'avais payé intégralement mon permis de conduire, je n'ai utilisé que le forfait code, je n'ai pas pu y retourner car entre temps j'avais trouvé un emploi, et les horaires ne correspondait pas à mon emploi du temps.rnrnJe voudrais savoir s'il m'est possible de demander le remboursement du forfait conduite?rnrnCordialement

Par **Lag0**, le **25/08/2013 à 10:25**

Bonjour,rnNormalement non, mais relisez votre contrat.rnIl est certainement prévu que le forfait n'est valable qu'un temps limité (un ou deux ans) et que passé ce délai les sommes versées seront définitivement pour l'auto-école.